

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Etaient présents :** Mmes Viviane DUPEUX, Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, MM. Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mmes Fabienne VALENT-GIRAUD, Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote :** Mme Mireille FAYARD à M. Michel SAUVAGE, M. Bernard LEFEVRE à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Olivia BOULANGER à Mme Sabine ADRIEN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Célia BOIRON à M. Xavier BIDAN, Mme Corinne COMMERNAT à M. Jacques VELGHE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Eric BODEAU, M. Pierre AUGER à Mme Patricia GODARD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Annie ZAPATA à M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés :** M. Guy ROUCHON, Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoit LASCOUX, Mme Françoise OTT, M. Dominique VALLIERE

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 49

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Françoise FOURNIER

**ENGAGEMENT FINANCIER :** AMENAGEMENT TROTTOIRS DE LA ZI DE CHER DU PRAT

**Rapporteur :** M. Christophe MOUTAUD

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est gestionnaire de la ZI Cher du Prat. Les parcelles composant cette zone sont vendues à 90%, et la dernière parcelle disponible devrait être vendue en cette fin d'année 2022. L'aménagement définitif des trottoirs peut donc être réalisé.

Les trottoirs de la ZI ont été empierrés à sa création, mais les revêtements n'ont pas été réalisés. Les travaux concernent la mise en place d'un revêtement en enrobés sur les trottoirs dans la zone, mais aussi sur ceux, la bordant et la desservant, depuis la Route de Cher du Prat. Les barrières bois en bord de voirie sont en très mauvais état et doivent être remplacés. La solution choisie serait le remplacement par des bordures hautes, type GSS2 ou glissières béton.

Les trottoirs dans la ZI, à ce jour, sont couverts d'herbes et devront être repris en surfacique sur environ 5 cm, avec apport de tout-venant, puis mise en place des enrobés. Pour ceux côté rue, comme pour ceux de la zone, une première phase de nettoyage, puis une reprise de la surface des trottoirs sera nécessaire. Il y aura en plus, à prévoir la dépose des glissières bois et des bordures existantes pour installations, en lieu et place des GSS2. Les enrobés termineront ces travaux.

Ceux-ci pourront être réalisés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023, pour une durée d'environ 2 semaines. L'Agglomération réalisera cette opération, via l'accord cadre pour travaux sur voiries.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR	DETR Rubrique 1	16 000,00€	40%	01/11/2022	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE					
<b>TOTAL DES subventions publiques</b>		<b>16 000,00€</b>	<b>40%</b>		

Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)		
---	--	--

Autofinancement	24 000,00€	60%
dont emprunt		

<b>TOTAL GENERAL €HT</b>	<b>40 000,00€</b>	<b>100%</b>
--------------------------	-------------------	-------------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président



  
Eric CORREIA

Le secrétaire de séance  
M.F. FOURNIER

